

Avant-propos

Le séminaire « Maîtrise des risques et vie en société »

Le séminaire du 2 juin 2010 sur le thème « Maîtrise des risques et vie en société » a été organisé par l'Association amicale des ingénieurs des mines dans le cadre des manifestations marquant le bicentenaire de la loi et du décret de 1810, qui sont considérés comme les textes de création du Conseil général des mines, devenu aujourd'hui le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET). Quatorze groupes de travail se sont réunis dans le cadre de ce séminaire. Les principaux thèmes abordés ont été l'évaluation et la prévention des risques, le rôle des ingénieurs de l'Etat, l'organisation des dispositifs de régulation des risques, les processus de concertation et la mise en œuvre du principe de précaution.

par Gustave DEFRANCE* et André-Claude LACOSTE**

L'Association amicale des ingénieurs des mines réunit régulièrement des groupes de réflexion, qui permettent à ses membres, responsables dans la fonction publique ou dans le secteur économique, d'étudier des problèmes de fond ou d'actualité.

En juin 1998, a été créé un groupe consacré aux missions des puissances publiques en termes d'efficacité, de contrôle et de régulation. Ce groupe s'est réuni, depuis cette date, à un rythme mensuel, avec une participation, en moyenne, de 25 à 30 personnes. Chaque réunion a donné lieu à l'élaboration d'une note de synthèse de 2 à 3 pages.

A titre d'exemple, les thèmes abordés au cours des réunions tenues d'avril 2007 à mai 2010 ont été les suivants :

- ✓ la gestion des déchets et résidus de l'activité industrielle et minière ;
- ✓ la maîtrise de l'urbanisme et la prévention des risques ;
- ✓ les entreprises et l'Etat face aux événements à fort retentissement médiatique ;
- ✓ les structures de concertation : efficacité et perspectives d'évolution ;
- ✓ les effets sanitaires des catastrophes industrielles ;
- ✓ les relations entre les puissances publiques, les entreprises et les consommateurs ;
- ✓ le transport par canalisation (économie, sécurité, environnement) ;
- ✓ les nanomatériaux ;
- ✓ le développement durable et la politique des puissances publiques ;
- ✓ les pôles de compétitivité et l'industrie française ;
- ✓ les plans de prévention des risques ;
- ✓ la politique de l'énergie et les missions des acteurs en région ;
- ✓ la santé au travail ;

- ✓ les relations entre le réseau des DRIRE et le réseau des écoles des Mines ;
- ✓ les études et recherches dans le domaine des risques technologiques.

Par ailleurs, le groupe de réflexion organise périodiquement des séminaires d'une journée rassemblant quelques 120 participants, issus de plusieurs corps de fonctionnaires. De tels séminaires se sont tenus en 1999, 2001, 2003, 2005 et 2007.

Le séminaire organisé le 2 juin 2010 sur le thème « Maîtrise des risques et vie en société » a pris un relief tout particulier. Il a, en effet, été organisé dans le cadre des manifestations marquant le bicentenaire de la loi et du décret de 1810, qui sont considérés comme les textes de création du Conseil général des mines, devenu aujourd'hui le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET).

Quatorze groupes de travail se sont réunis dans le cadre de ce séminaire (sept le matin et sept l'après-midi), chaque demi-journée étant conclue par une réunion de synthèse en assemblée plénière. Il était proposé à chaque groupe de choisir un ou plusieurs thèmes de réflexion dans la liste ci-dessous :

- ✓ Dans la perspective d'une plus grande efficacité, quelles évolutions et quels niveaux d'articulation adopter pour l'exécution des missions des puissances publiques dans les domaines du contrôle, de la régulation et du développement durable : Union européenne, Etat central, Etat déconcentré, régions, départements, Groupement de communes, communes ?
- ✓ Comment s'inspirer des expériences faites à l'étranger sans tomber dans la copie inadaptée ?

- ✓ Sous quelles conditions, la révision générale des politiques publiques, avec notamment la création des DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), peut-elle contribuer à une meilleure maîtrise des risques ?
- ✓ La création de nombreuses autorités administratives indépendantes (AAI) et agences peut-elle s'interpréter comme une étape de démembrement indispensable pour reconstruire l'Etat sur des bases nouvelles ?
- ✓ Quel bilan peut-on tirer, en termes d'efficacité, du fonctionnement des AAI ? Faut-il définir une nouvelle coordination entre les différentes autorités ou prévoir des regroupements ?
- ✓ L'efficacité de la fonction publique est-elle directement liée à sa capacité de jouer un rôle d'interface entre l'expertise et la sphère politique ?
- ✓ Si l'Etat a besoin de cadres supérieurs à formation scientifique et technique pour garantir son indépendance de jugement, comment les recruter et les former ? Pour quels parcours professionnels et comment les gérer ?
- ✓ N'y a-t-il pas un partage des responsabilités entre l'Etat, responsable de la gestion des risques, et les élus, responsables de l'urbanisme ? Les difficultés que génère ce partage seraient-elles nettement amoindries si les élus avaient des responsabilités en matière de risque ?
- ✓ Quel bilan peut-on faire des plans de prévention des risques (PPR) ? Les PPR règlementant des situations d'exception, doit-on s'inquiéter d'une extension d'un droit d'exception ? Le rôle joué par les assurances en matière de PPR, important dans les cas de risques naturels, pourrait-il être étendu ?
- ✓ Le vieillissement des installations industrielles à risques recouvre à la fois un aspect technique et un aspect humain : comment gère-t-on ce vieillissement ? Quels sont les facteurs qui interviennent dans les décisions concernant l'obsolescence des installations ?
- ✓ La distinction entre risques accidentels et risques chroniques, entre risques localisés et risques universels peut-être tentée à partir de la demande sociale de protection. Quelle est la nature de la demande sociale à l'égard des risques émergents ?
- ✓ La demande sociale est-elle claire ou ambiguë ? Le souci de « Vivre tranquille » ne conduit-il pas à nier le risque ?
- ✓ Les structures de concertation sur les risques sont-elles efficaces ? Comment doivent-elles évoluer après le Grenelle de l'Environnement ?
- ✓ Le débat public, organisé par la Commission Nationale des Débats Public (CNDP), doit-il avoir pour objectif essentiel l'exploration du projet concerné, en abandonnant toute idée de parvenir à un consensus, ou bien doit-il consister en la gestion d'un exercice d'intelligence collective ?
- ✓ La capacité des puissances publiques et des entreprises à faire face aux événements à fort retentissement médiatique (Tricastin en juillet 2008 – l'oléoduc de la Crau en été 2009 – la grippe HAN1) est-elle un élément détermi-

nant pour la confiance entre la population et les responsables d'un pays ?

- ✓ Le traitement des accidents, notamment par les retours d'expérience, peut-il aider à apporter une réponse pertinente à la gestion des conséquences sanitaires des catastrophes ?
- ✓ L'acceptabilité des nanomatériaux et nanotechnologies fait l'objet de nombreuses interrogations : emploi d'un mot « valise », toxicité (corps humain, additifs alimentaires), peur et fantasme du virus. Comment « décider par temps de brouillard » ?
- ✓ Le développement durable, qui peut être présenté comme une nouvelle définition de l'intérêt général, impose de développer la transversalité. Sommes-nous en mesure d'inventer de nouveaux modes de management reposant, notamment, sur la concertation, l'appropriation des objectifs et l'évaluation ? Les travaux dans le domaine de la prospective sont-ils à un bon niveau ?
- ✓ Les pôles de compétitivité peuvent apparaître comme « une voie de salut » pour l'industrie, ainsi que le montrent des exemples étrangers, avec des efforts très importants pour exercer une attraction dans le domaine scientifique. Peuvent-ils contribuer à promouvoir une « éco-conception » des produits prenant en compte leurs impacts environnementaux, directs et indirects pendant toute leur durée de vie ?
- ✓ La politique française de l'énergie donne lieu à des chantiers importants : nouvelle organisation de l'administration de l'Etat, post-Grenelle de l'Environnement, politique européenne de l'énergie, post-Copenhague, développement du nucléaire. La mission des acteurs en région devrait-elle faire l'objet d'une nouvelle définition ?
- ✓ L'attente vis-à-vis de l'Etat en matière de santé au travail est très forte. La création de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) et la définition d'un plan « santé au travail » sont des réponses, mais ne peut-on pas craindre que la santé au travail ne devienne, pour l'essentiel, que l'affaire des juges et des médias ?

La publication dans les *Annales des Mines* des actes du séminaire « Maîtrise des risques et vie en société », nous semble justifiée par l'intérêt que représentent les réflexions de responsables impliqués quotidiennement dans la maîtrise des risques. Ces actes sont constitués de notes de synthèse relatives aux quatorze groupes de travail et aux deux assemblées plénières de la journée. Nous avons choisi volontairement de conserver à ces notes la forme personnelle que leur ont donnée leurs auteurs.

Notes

* Ingénieur général des Mines honoraire.

** Ingénieur général des Mines, président de l'Autorité de sûreté nucléaire.